

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

AVIS PUBLIC, est donné de ce qui suit :

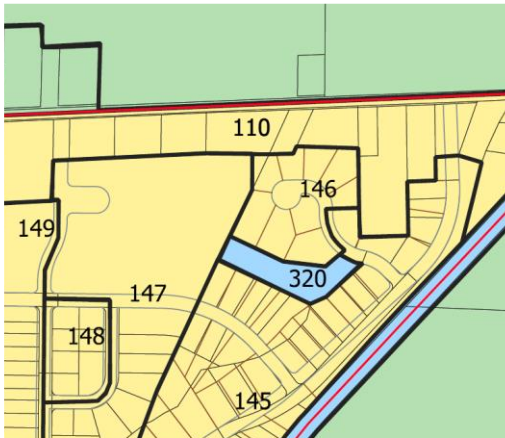
1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} novembre 2021, le conseil a adopté le projet de règlement 017-2021 ayant pour titre « Règlement numéro 017-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu **lundi, le 15 novembre 2021 à 20;00** à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay, Acton Vale (Entrée rue Cushing). L'objet de cette assemblée est d'expliquer les modifications apportées au règlement de zonage 069-2003, soit :

« De revoir les usages résidentiels autorisés dans la zone à dominance résidentielle numéro 146 et afin de revoir les normes d'implantation et celles relatives aux bâtiments principaux dans cette même zone »;

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville au 1025 rue Boulay à Acton Vale du 2 novembre 2021 au 15 novembre 2021 (date de l'assemblée publique de consultation) et ce, durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. La zone 146 est située dans la Phase 4 du développement domiciliaire Pelchat.

Projet de modification du plan de zonage



Donné à Acton Vale, ce 2 novembre 2021

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 10^e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt et un.

Claudine Babineau, OMA
Greffière